VIGIFINANCE
FAMILY INVESTMENT CLUB

ATYPIC – I

Document d'informations clés

OBJECTIFS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

ATYPIC – Part I – EUR

PRODUIT

Nom du produit : ATYPIC
Nature juridique : FIA relevant de la directive européenne 2011/61/UE
Code ISIN : FR001400M3N6
Site internet : www.vigifinance.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 56 88 34 95 ou par mail : informations@vigifinance.com.
Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est en charge du contrôle de VIGIFINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. VIGIFINANCE est Société de Gestion de Portefeuille agréée en France sous le numéro GP-19000002 et reglementée par l'AMF.
Date de production de ce document : 19/10/2026
AVERTISSEMENT : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type de produit d'investissement
Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) sous forme de fonds commun de placement (FCP).

Durée
Il a été agréé le 31/10/2023 et créé le 08/12/2023 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par ses statuts.

Objectifs
Objectif de gestion :
Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence Stoxx Europe 600 Net Total Return EUR, dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.
La composition du FIA peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence.
Politique d'investissement :
Pour répondre aux critères d'éligibilité du Plan d'épargne en actions (PEA) français, le fonds exposera au moins 75% de ses actifs dans les actions de sociétés ayant leur siège social dans des pays de l'Union Européenne ou dans un Etat de l'espace économique européen (EEE).
Le fonds est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. La sélection des titres est basée uniquement sur l'analyse financière des sociétés, et sur des convictions à long terme.
Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés ou organisés internationaux, pour couvrir le portefeuille aux risques de marché actions, de taux et de change. L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).
Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :
De 75% à 100% de l'actif net sur les marchés d'actions internationales dans le respect des contraintes suivantes :

- minimum 75% en actions éligibles au PEA (actions de sociétés ayant leur siège social dans des pays de l'Union Européenne ou dans un Etat de l'espace économique européen (EEE) ;
- entre 25% et 75% de l'actif net en actions de petites capitalisations (capitalisations inférieures à 2 milliards d'euros) et moyennes capitalisations (capitalisations boursières supérieures à 2 milliards d'euros et inférieures à 10 milliards d'euros) ;
- maximum 30% de l'actif net sur les actions de petites capitalisations ;
- maximum 75% de l'actif net en actions de grandes capitalisation (capitalisations boursières supérieures à 10 milliard d'euros) ;
- maximum 10% de l'actif net sur les marchés d'actions de pays émergents (exclusivement des pays de l'OCDE).

De 0 à 25% de l'actif net en instruments de taux dans le respect des contraintes suivantes ;

- maximum 25% de l'actif net en obligations, titres de créances court terme, TCN et instruments de marché monétaire en Europe, aux Etats Unis, ainsi que dans les grands marchés de l'OCDE. Ils auront une notation « Investment Grade » (minimum de BBB-), selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente selon l'analyse du gestionnaire financier ;
- maximum 10% en instruments de taux spéculatifs dits « High Yield » dont la notation est inférieure à BBB- ou non notés (exclusivement via des OPC) ;
- maximum 10% de l'actif net en instrument de taux émis par des entités privées des grands pays de l'OCDE. Une notation Investment Grade sera exigée (minimum de BBB-), selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion selon l'analyse du gestionnaire financier.

De 0% à 50% de l'actif net au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions ;
- en obligations et autres titres de créance ;
- 10% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13, (y compris des ETF et des fonds indiciels). Le FIA se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés par VIGIFINANCE.

Il peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ;
- dépôts, emprunts d'espèces.

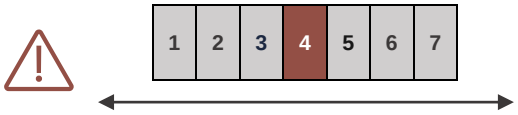
Affectation des sommes distribuables
Capitalisation totale

Conditions de souscriptions/rachats
Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi ouvré à 11 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J).

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ouvré, sur les cours de clôture de Bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (Calendrier Euronext PARIS S.A). En outre, une valeur liquidative estimative sera calculée chaque dernier jour de Bourse du mois. Celle-ci ne pourra pas donner lieu à des souscriptions/rachats.

Investisseurs de détails visés
Le FIA est éligible au PEA.
Le FIA est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle du FIA. Il s'adresse à des personnes physiques ou morales ainsi qu'à des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel fonds, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.
Les parts de ce FIA ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du US.Securities Act de 1933 tel que modifié (" Securities Act 1933 ") ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent être ni offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation personnelle du porteur.
Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FIA.
Informations pratiques
Le dépositaire du FIA est BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL(BFCM).
De plus amples informations sur le FIA, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels et la valeur liquidative sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



Risque plus faible **Risque plus élevé**

Nous avons classé ce fonds dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « entre moyen et élevé » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la valeur liquidative du fonds en soit affectée.

Indicateur de risque
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce FIA pour une durée supérieure à 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative : risque de liquidité, risque de change, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.
Ce FIA ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.
Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de l'indicateur de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 5 ans
Investissement : 10 000€

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 790 €	3 590 €
	Retour sur investissement annuel	-52,10%	-18,52%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 080 €	7 260 €
	Retour sur investissement annuel	-19,22%	-6,21%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 260 €	12 580 €
	Retour sur investissement annuel	2,59%	4,70%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	13 980 €	15 370 €
	Retour sur investissement annuel	39,76%	8,98%

Montants en EUR : arrondis à 10€ près
Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le FIA entre mars 2024 et mars 2026.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le FIA entre février 2018 et février 2023.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le FIA entre décembre 2018 et décembre 2023.
Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance de l'indice de référence approprié.

QUE SE PASSE-T-IL SI VIGIFINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de VIGIFINANCE. En cas de défaillance de VIGIFINANCE, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

Investissement : 10 000 €

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Coûts totaux	137 €	885 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,37%	1,43% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,13% avant déduction des coûts et de 4,70% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,07% de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais estimés	107 €
Coûts de transaction	0,3% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	30 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le calcul s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités suivantes : 20% TTC de la surperformance positive nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 Net Total Return EUR (SXXR Index), dividendes réinvestis.	0 €

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce FIA, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée, sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement » du document.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») » du prospectus, disponible sur notre site internet à l'adresse www.vigifinance.com.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

VIGIFINANCE informe sa Clientèle qu'elle met en oeuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de VIGIFINANCE au 12, rue Marbeuf - 75008 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.vigifinance.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société : www.vigifinance.com. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : VIGIFINANCE – 12, rue Marbeuf, 75008 Paris.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.**La responsabilité de VIGIFINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**